



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 30 janvier 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, BOURGUE Michèle donne pouvoir à VAILLAT Fanny, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, URAS Patrick donne pouvoir à RICARD Isabelle

**Conseillers Municipaux absents** : BOUKHECHAM Amor, LAFOND Emilie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

**Délibération N° 25/07-**

**OBJET : CREATION DE POSTES**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Informe l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Expose qu'il est nécessaire de créer les postes suivants afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Depuis le 1er janvier 2021, les nominations suite à avancement de grade sont prononcées, après inscription sur un tableau d'avancement annuel établi par l'autorité territoriale, par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience professionnelle, au regard des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale.

Il propose à cet effet de créer :

- Trois postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (91.5%)
- Un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (85.71%)
- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2025

Application agréée E-legalite.com

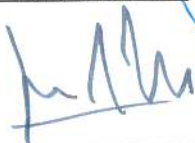
ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposés :

- Trois postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (91.5%)
- Un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (85.71%)
- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 3.108/85  
Et de la publication sur le site internet le... 3.108/85  
ou notification le 3.108/85

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2025

Application agréée E-legalite.com